



ÉTABLISSEMENT

Ville de Mandelieu la Napoule
(06)
avenue de la République
06212 Mandelieu Cedex

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mandelieu la Napoule (06), Numéro national d'identification : 21060079700182, Contact : M. Le Maire ou l'élu délégué, Avenue de la République, 06212 Mandelieu-La Napoule, FRANCE. Tél. : +33 492973000. Courriel : marchespublics@mairie-mandelieu.fr. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :Adresse principale : <http://www.mandelieu.fr/>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>Mairie de Théoule sur Mer, , 1 Place du Général Bertrand , 06590 Théoule sur Mer, FRANCE. Courriel : mairie@ville-theoulesurmer.fr.Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://theoule-sur-mer.fr/>.

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Mandelieu-La Napoule Avenue de la république Horaires d'ouverture du service au public pour la remise des offres : 9h/12h et 14h/17h au lundi au vendredi. . Contact : Service de la commande publique, 06210 Mandelieu-la-Napoule, FRANCE. Courriel : marchespublics@mairie-mandelieu.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.mandelieu.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Mission d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour l'exploitation du Port de La Rague des communes de Mandelieu-La Napoule et Théoule-Sur-Mer

II.1.2) Code CPV principal

72224000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Le présent marché porte sur des missions de conseil et d'assistance au maître d'ouvrage pour l'exploitation du port de plaisance de la Rague des communes de Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer, dont la concession actuelle s'achève au 31 Décembre 2021. Les communes de Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer ont conclu une convention constitutive d'un groupement de commande afin de mener conjointement ce marché public. La commune de Mandelieu-La Napoule a été désignée comme coordonnateur du groupement de commande. La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R2131-18, R2132-2, R2132-4 à R2132-6, R2143-1 à R2143-2, R2151-1 à R2151-5, R2161-2 à R2161-5, R2161-4 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché fractionné à tranches qui sera conclu en application des articles R2113-4, R2113-5, R2113-6 du Code de la commande publique et passé à prix global et forfaitaire

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 240000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

63700000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Port de La Rague 06210 Mandelieu-la-Napoule

II.2.4) Description des prestations

le présent marché comprend trois tranches, dont une tranche ferme et trois tranches optionnelles, et selon les phases suivantes :

Tranche ferme :

- Phase n°1 : Diagnostic technique, juridique, financier et réglementaire du contrat de concession en cours
- Phase n°2 : Travaux à effectuer par les concessionnaires actuels avant la fin du contrat

Tranche optionnelle n°1 :

- Phase n°1 : Analyse des besoins du service portuaire, des possibilités d'amélioration du service et des infrastructures, et de sa transition écologique
- Phase n°2 : Etude du mode de gestion le plus approprié et le plus avantageux économiquement

Tranche optionnelle n°2 :

- Phase n°1 : Accompagnement à la procédure et à la mise en œuvre de la gouvernance et du mode de gestion choisi (nouvelle concession, quasi-régie conjointe, reprise en régie...)
- Phase n°2 : Accompagnement de la fin de concession actuelle (contrats en cours, personnels, biens de retour, le cas échéant fin des travaux de fin de concession etc.)

Tranche optionnelle n°3 :

- Reprise en régie provisoire : le Titulaire pourra être amené au cours de cette phase, à accompagner le Pouvoir Adjudicateur dans la mise en œuvre d'une reprise en régie provisoire du service portuaire par les autorités concédantes du Port (modalités de gouvernance, reprise du personnel et des contrats, etc.)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R 2122-7 du Code de la commande publique un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

L'objet de ces nouveaux marchés ne peut concerner que la stricte répétition de prestations décrites dans les documents du présent marché et se rapportant à la même opération de construction, en conformité avec le projet de base.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur ressources propres. Paiement par virement bancaire à 30 j. Le versement d'une avance est prévu. Il n'est soumis à aucune garantie financière.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas de motifs d'exclusion de plein droit de la procédure de passation de marchés publics listés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 du Code de la commande publique ;
- Déclaration sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- Habilitation à délivrer des conseils juridiques conformément aux articles 54 et 55 de la loi n°71-1130 du 31 Décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Le candidat devra remettre la fiche « niveau spécifique minimal », renseignée et complétée par les documents choisis par le candidat afin de permettre l'appréciation par le Pouvoir Adjudicateur de son habilitation juridique.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations faisant l'objet du présent marché au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Aptitude du candidat à exercer l'activité (noms et qualification pertinentes des personnes chargées de l'exécution du marché, pour chaque tranche détaillée dans le C.C.T.P.).
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en lien avec le présent marché, indiquant le montant, la date, et le destinataire privé ou public. Les livraisons ou prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire, ou par défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat devra inclure à minima dans son équipe, les compétences suivantes :

- Un expert du marché de la plaisance et spécialisation en matière d'intégration des enjeux du développement durable*,
- Un analyste financier (idéalement, un expert-comptable),
- Un juriste spécialisé en droit public et droit maritime,
- Un bureau d'étude spécialisé en ouvrages maritimes.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 22 novembre 2019 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

vendredi 22 novembre 2019 - 16:00.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.1) RENOUELEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Visite des lieux : Les candidats ont la possibilité de demander l'organisation d'une visite du Port de la Rague afin prendre connaissance de l'état des lieux et des équipements portuaires.

L'organisation des visites est assurée entre le mercredi 6 novembre 2019 et le mardi 12 novembre 2019 (cf Règlement de consultation).

Contenu de l'offre :

- L'Acte d'Engagement et son annexe.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- Un mémoire technique
- Le planning détaillé de l'exécution de chacune des tranches.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site de dématérialisation: www.marches-securises.fr.

Aucune demande de transmission de dossier par mail ou courrier ne sera acceptée.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de NICE 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Fax +33 493557831. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou Litiges relatifs aux marchés publics de Marseille (CCIRAL)
Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'azur-Secrétariat Général pour les Affaires- Boulevard Paul Peytral , 13282 Marseille cedex 20 FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

Le présent marché peut faire l'objet :

- A tout moment, d'une procédure de médiation, soit par le président du Tribunal Administratif de NICE (Articles L. 213-1 et suivants du Code de Justice Administrative) ; soit auprès d'un comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges tels que le prévoit l'article D.2197-15 du Code de la Commande Publique.
- D'un recours gracieux adressé au Pouvoir Adjudicateur dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ;
- D'un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, conformément aux articles L. 551-1 à L.551-4 et R.551-1 du Code de Justice Administrative (C.J.A.).
- D'un référé contractuel à partir de la signature du contrat, conformément aux articles L.551-13 à L.551-16 et R.551-7 à R.551-10 du Code de Justice Administrative (C.J.A.).
- D'un recours pour excès de pouvoir contre les éventuelles clauses réglementaires de la convention, pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées par la Commune
- D'un recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat
- D'un recours de pleine juridiction en contestation de validité de la convention, ouvert aux tiers susceptibles d'être lésés de façon directe et certaine par la passation du contrat, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées par la Commune.

Les tiers pourront éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

- D'un déféré préfectoral sur demande (art. L.2131-8 du CGCT) dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte contesté est devenu exécutoire.
- D'un recours pour excès de pouvoir contre la décision de refus de résilier le présent marché suivant demande d'un tiers au contrat

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 octobre 2019